RÈGLEMENT DU JEU

SAISON 2024

www.geniesenherbe.ci

PARTICIPATION

CRITERES D'ADMISSIBILITE DES ETABLISSEMENTS

- Être agréé par le ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation et/ou par le Ministère l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage ;
- Avoir dispensé des cours durant toute l'année scolaire précédente ;
- Être localisé géographiquement en Côte d'Ivoire ;
- Avoir les 3 classes secondaires (2nde, 1ère, Terminale) ;
- Dispenser des cours d'enseignement Général et/ou Technique ;
- Être un établissement public ou privé.

NB : Toute fausse déclaration de la part d'un Directeur / Chef d'établissement entraînera automatiquement la disqualification de l'établissement.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITE DES CANDIDATS

- Être scolarisé en Côte d'Ivoire ;
- Être scolarisé à temps plein. Le candidat qui ne fréquente pas ou qui cesse de fréquenter un établissement scolaire à temps plein pendant l'année scolaire ne pourra pas participer ou devra quitter l'équipe de Génies en Herbe ;
- Être en classe de 2nde, 1ère ou Terminale ;
- La constitution des équipes est laissée à la discrétion de l'établissement et son Directeur/Chef qui en est le garant ;
- Ne pourront pas participer à l'émission : les employés de La Firme CI, l'équipe de rédaction des questions, leurs enfants et les personnes habitant avec eux.

NB : Toute fausse déclaration de la part d'un candidat entraînera automatiquement sa disqualification.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Les inscriptions sont ouvertes du jeudi 07 décembre 2023 au vendredi 12 janvier 2024 ;
- Seul le Directeur/Chef d'établissement est habilité à inscrire son équipe ;
- Pour s'inscrire au jeu, le Directeur/Chef d'établissement et les candidats doivent remplir les formulaires d'inscription à télécharger sur le site web de Génies en Herbe Côte d'Ivoire : www.geniesenherbe.ci ;
- Le participant s'engage à remplir en bonne et due forme, tous les champs obligatoires des formulaires d'inscription en fournissant des informations exactes ;
- À tout moment, le participant est responsable de l'exactitude des informations qu'il a communiquées ;
- Seuls les formulaires lisibles, dûment et correctement remplis seront considérés comme valables. Tout bulletin dont les coordonnées seraient incorrectes ou incomplètes, ne sera pas pris en compte ;

- Sous peine de ne pas être admis, les documents servant de preuve scolaire et de pièce d'identité scolaire du candidat doivent être des documents en cours de validité, c'est-à-dire établis au titre de l'année scolaire 2023-2024 ;
- Les inscriptions à Génies en Herbe Côte d'Ivoire – Saison 2024 seront closes à 12H00, heure d'Abidjan, le vendredi 12 janvier 2024. Toute tentative d'inscription au-delà de cette limite ne sera pas prise en compte.

PROCESSUS DE SÉLECTION

Le processus de sélection se déroule en 2 étapes :

DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour poser sa candidature, le Directeur/Chef d'établissement doit remplir et soumettre le formulaire d'inscription disponible sur le site web de Génies en Herbe Côte d'Ivoire : www.geniesenherbe.ci.

Une fois le dossier d'inscription constitué et les formulaires dûment complétés, ils doivent être scannés et envoyés par mail à : info@geniesenherbe.ci ou info@lafirmeci.com. NB : Compte tenu de la taille des fichiers, il est vivement conseillé aux établissements d'envoyer leur dossier en utilisant « WeTransfer » ou « GrosFichiers », les services gratuits de transfert de fichiers sur les sites www.wetransfer.com ou www.grosfichiers.com.

Un accusé de réception sera envoyé à l'établissement dès la réception du dossier. Certains critères entraînent une élimination d'office (mercenaires, établissements non agréés).

Cependant, des éléments constitutifs du dossier peuvent être rajoutés ou corrigés avant la date limite de dépôt.

Le non-respect de la date limite de dépôt du dossier entraîne une élimination d'office de l'établissement et donc des candidats.

Tous les établissements soumissionnaires seront informés par mail de leur statut (retenus ou non retenus). La liste des établissements retenus pour le test de connaissances générales est publiée sur le site web de Génies en Herbe Côte d'Ivoire www.geniesenherbe.ci suivant le programme.

NB : L'établissement qui est retenu pour participer aux présélections doit le notifier par écrit à sa DRENA.

TEST DE CONNAISSANCES GÉNÉRALES (TCG)

Réservé uniquement aux candidats inscrits qui respectent les critères d'admissibilité, le TCG mesure les connaissances générales, les habiletés mnémoniques des candidats ainsi que leur capacité à résoudre des problèmes. Pendant un temps déterminé, les candidats répondent à un questionnaire à choix multiple en français.

Le test de connaissances générales de Génies en Herbe 2024 se fera à distance, à partir d'une plateforme web sur laquelle un questionnaire en ligne sera disponible.

Chaque établissement, participant à l'appel à candidature, devra obligatoirement disposer d'un ordinateur équipé d'une webcam (caméra) et d'un téléphone portable équipé d'une caméra. Pour participer au test, une connexion internet de bonne qualité sera indispensable.

L'absence de l'un de ces équipements, à savoir un ordinateur avec caméra, un téléphone portable avec caméra, et une bonne connexion internet est un critère de non-éligibilité du dossier de l'établissement.

Pour participer aux présélections en ligne, chaque établissement recevra un code d'accès à la plateforme web conçu à cet effet. Les candidats inscrits par l'établissement se constitueront en une équipe. Ils devront collectivement répondre à un seul questionnaire à partir d'un ordinateur et après avoir activé leur caméra. Pendant un temps déterminé, l'équipe répondra à des questions à choix multiple en français.

Pendant la durée de l'épreuve, les encadreurs recevront un lien de visioconférence qu'ils devront activer pour permettre à l'équipe La Firme CI d'avoir une bonne vue sur la salle réservée pour le test pendant toute l'épreuve. Ce dispositif permettra de garantir la transparence du déroulement de l'épreuve dans l'établissement.

A la fin du temps imparti, chaque établissement recevra de manière automatique sa note globale, c'est-à-dire son score de bonnes réponses.

Cette étape du processus de présélection en ligne se déroulera selon un calendrier de passage qui sera transmis aux établissements retenus dans cinq (5) zones (cf. Annexe Zonage des DRENA). Les seize (16) établissements ayant obtenu les meilleures moyennes sont retenus pour s'affronter pendant les manches télévisées.

RÈGLES GÉNÉRALES

La Société La Firme CI, coproducteur de Génies en Herbe Côte d'Ivoire est seule juge du processus de sélection et ses décisions seront finales et sans appel.

Droit de réserve : les participants (élèves, encadreurs, chefs d'établissement) n'ont pas le droit de divulguer les résultats du jeu avant la diffusion de l'émission. La Firme CI n'assumera aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation hors de leur contrôle incluant notamment grève ou tout autre conflit de travail dans leur établissement ou dans les établissements des organismes ou entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue des présélections.

Les renseignements personnels, tels que nom, adresse, numéro de téléphone et adresse courriel, sont recueillis uniquement aux fins de l'administration et du processus de sélection de l'émission Génies en Herbe Côte d'Ivoire et ne serviront à aucune autre fin sans le consentement des parents ou tuteurs des participants. En fournissant ces renseignements, les participants et leurs parents ou tuteurs consentent à leur utilisation aux fins indiquées.

La Société La Firme CI se réserve le droit d'apporter toute modification au processus de sélection et/ou au déroulement de l'émission et ce, sans préavis. La participation à ce processus de sélection comporte l'acceptation du présent règlement dont la Société La Firme CI se chargera de l'application. Toutes ses décisions sont finales.

Les parents ou tuteurs d'un participant autorisent les membres organisateurs et le sponsor de l'émission à utiliser le nom, la ville / commune, la photo et les images du participant pour des besoins de publicité, et ce, sans rémunération. Les établissements devront assurer leurs frais de déplacement ainsi que leur sécurité en aller et retour, sans que la responsabilité de la Firme CI ne soit recherchée de quelque manière que ce soit.

L'équipe de 6 participants est accompagnée d'un encadreur (représentant de l'établissement), dûment mandaté à cet effet, le cachet de l'établissement sur le mandat faisant foi.
L'encadreur est d'abord un éducateur, mais il est aussi un répétiteur, un guide, un surveillant et un motivateur. Il a la responsabilité de superviser des adolescents dans un contexte de production d'une émission télévisée et cela durant toute la durée de Génies en Herbe Côte d'Ivoire. L'encadreur aide les membres de son équipe à apprendre et à évoluer dans une atmosphère de saine compétition. Il est responsable du maintien de l'esprit d'équipe et de la sécurité au sein de son groupe. L'encadreur valorise et encourage l'effort, le respect, le plaisir d'apprendre et le dépassement de soi.
L'encadreur établit le cadre et fixe les règles de la préparation à la compétition. Il organise un minimum d'une réunion d'équipe par semaine et des rencontres individuelles au besoin avec les membres de son équipe.

Conseils de sélection de l'encadreur :

- Diplôme universitaire en enseignement ou l'équivalent
- Expérience de 1 à 3 ans en enseignement auprès d'adolescents ou de jeunes adultes
- Connaissance de la psychologie de l'adolescent
- Disponibilité pour coacher les candidats
- Qualité de meneur
- Capacité à maintenir la discipline
- Bon sens de l'organisation
- Bonne moralité
- Esprit fairplay

DÉROULEMENT DE L'ÉMISSION

LES INTERVENANTS

- Les équipes : elles sont au nombre de 2. Chaque équipe est composée de 4 joueurs dont au moins une fille si possible. Chaque équipe représente un établissement.
- Les juges équipe (ou juges assistants) : ils sont au nombre de 2 et ils veillent au respect des règles. Ils vérifient également l'exactitude des réponses des candidats et attribuent les points. Ils sont, avec les membres de la régie, les seuls interlocuteurs de l'animateur.
- Le juge en chef : il est hiérarchiquement au-dessus des juges équipe (ou juges assistants) et il a la décision finale en cas de doute ou de litige. C'est un membre de l'équipe de production.
- L'animateur : il dirige le jeu. A chaque début de série de questions, il informe du nombre de questions, du nombre de points par question et des règles pour ce type de questions. Il donne les réponses aux questions, rappelle le score et peut répéter les points obtenus.
- Le juge statistique : il collecte et contrôle les informations en provenance des pointeurs et communique les statistiques. Ce rôle est rempli par l'équipe informatique. Les données statistiques, sur les joueurs et les établissements, sont récoltées informatiquement au fur et à mesure du déroulement des matchs.

LE MÉCANISME

A l'issue du test, seize (16) équipes sont retenues pour participer à la saison 2024 de Génies en Herbe Côte d'Ivoire. Les seize (16) équipes sont réparties en 4 poules de 4 équipes constituées chacune de 4 joueurs. Au cours des matchs, les équipes s'affrontent sur des questions de culture générale.

Remarque :

- Au cours de la saison 2024, tous les matchs seront à élimination directe ;
- Pour les quarts de finale, l'encadreur pourra librement modifier son équipe de quatre joueurs une fois afin de permettre à un candidat remplaçant de prendre part aux manches télévisées.

Si un joueur d'une équipe est absent pour cas de force majeure (décès du père, de la mère, d'un enfant, d'un frère ou d'une sœur ; maladie nécessitant un repos, accident très grave) et avec l'accord de l'équipe de production, il est remplacé par un joueur de l'équipe de réserve. S'il ne s'agit pas d'une absence pour cas de force majeure ou dans le cas d'une disqualification (non-respect des règles), le jeu se poursuivra avec 3 joueurs. Alors, les questions prévues au 4ème joueur seront réparties à tour de rôle entre les 3 participants restants. L'équipe sera disqualifiée si un 2ème participant est absent ou disqualifié.

Récapitulatif des 15 matchs de compétition

Étapes	Nb de matchs	Nb d'équipes qualifiées	Nb d'équipes sortantes
Matchs Éliminatoires	8	8	8
1/4 de finale	4	4	4
1/2 finale	2	2	2
Finale	1	1	1

LE CALCUL DES POINTS

Un joueur qui donne une bonne réponse permet à son équipe d'accumuler un certain nombre de points, selon le jeu. Un joueur qui donne une mauvaise réponse n'accumule pas de points pour son équipe et peut même, dans certains cas, faire perdre des points à son équipe. Le nombre de points attribué à chacune des bonnes ou mauvaises réponses est présenté dans la description des jeux. L'équipe ayant accumulé le plus grand nombre de points au cours d'une partie, la remporte.

LE BRIS D'ÉGALITÉ

A la fin des matchs, si le résultat est égal entre les deux équipes, il y aura bris d'égalité, joué de la façon suivante : l'animateur pose une série de (3) trois questions collectives sans consultation, avec droit de réplique à l'équipe adverse. A l'issue de ces trois (3) questions, si aucune bonne réponse n'est donnée, l'animateur pose une autre question, ainsi de suite, jusqu'à l'obtention d'une bonne réponse. La première équipe à répondre correctement à une question remporte la partie. Il n'y a pas de point perdu pour une mauvaise réponse. Dix points sont accordés pour la bonne réponse.

CONTESTATION

- Les contestations doivent être rapportées au juge par l'encadreur dans la première minute de la pause qui suit la situation ambigüe.
- Quelle que soit la nature de la contestation : exactitude d'une question, acceptabilité d'une réponse, erreur dans le libellé de la question, omission du droit de réplique, mauvais fonctionnement du système informatique, réponse mal interprétée, etc., le juge en chef vide le contentieux en décidant si la contestation est acceptée ou non et si une mesure de correction doit être apportée.
- Les décisions du juge en chef sont sans appel.

CORRECTION D'UNE ERREUR LORS DE LA PARTIE

- Même conséquence pour les équipes : Si la situation problématique a la même conséquence pour les deux équipes, la question est annulée.
- Conséquence différente pour les équipes : Si la situation problématique favorise une équipe, une question d'ordre général est posée à l'équipe lésée. La question est ouverte aux quatre joueurs sans droit de consultation, ou au joueur qui aurait eu droit à la réplique dans le cas d'un vis- à-vis. La question est posée pendant la pause. S'il y a changement au pointage, la justification et la modification au pointage sont expliquées à la caméra après la pause.

AUTRES RÈGLES

- Les participants n'ont droit à aucune note écrite ou parlée, ni papier, ni crayon, ni téléphone portable, ni tablette, ni dictaphone. Ils ne doivent pas souffler de réponse à un coéquipier pendant le jeu, sous peine de disqualification. Si un des juges entend une réponse ou voit un signe venant d'un spectateur, la question est annulée. Surprendre un participant à tricher signifie le retrait automatique de ce participant pour cette édition.
- Un système électronique est utilisé et le participant doit peser sur un bouton et attendre que l'animateur l'ait nommé avant de répondre. Le système électronique ne permet pas à deux personnes, en théorie, de répondre en même temps. À chaque question posée, il faut une réponse rapide et juste. Si la réponse ne vient pas, l'animateur relira la question et après un délai d'au moins 5 secondes, la réponse est donnée.
- Si un participant presse le bouton sans donner de réponse ou pour une mauvaise réponse, il n'y aura aucune perte de points, sauf de donner un seul droit de réplique à l'autre équipe, sauf pour les séries de questions qui n'accordent pas de droit de réplique, sauf pour le sprint final. Les questions et les réponses ont été vérifiées et formulées le plus simplement possible.

LES JEUX DE L'ÉMISSION

	NOM DU JEU	NB DE QUESTIONS	TOTAL DES POINTS MAX	OBSERVATIONS
1	**ASSOCIATION IMAGES**	5 associations	50	10 pts par bonne réponse
2	**ASSOCIATIONS TEXTE**	5 associations	50	10 pts par bonne réponse
3	**MAGES ELIMINATOIRES**	4	50	Dans la série, 20 pts pour la 1ere question et 10 pts pour les 3 autres soit 50 points dans la série
4	**QUESTIONS ECLAIR**	8	80	10 pts par bonne réponse
5	**ACROSTICHE REGULIER**	7	70	10 pts par bonne réponse
6	**ACROSTICHE TERMINAL**	7	70	10 pts par bonne réponse
7	**QUESTIONS DE CALCUL**	4	40	10 pts par bonne réponse Droit de réplique
8	**MOTS DECALES**	4	80	20 pts par bonne réponse Droit de réplique
9	**SPRINT POURSUITE**	12	120	10 pts par bonne réponse Droit de réplique
10	**VIDE A REMPLIR**	2	40	20 pts par bonne réponse Droit de réplique
11	**SPRINT FINAL**	12	240	20 pts par bonne réponse / - 20 pts par mauvaise réponse. Droit de réplique

CALENDRIER DE LA SAISON

- Jeudi 07 décembre 2023 : Ouverture « appel à candidature »
  Les éléments du dossier d'inscription et le règlement du jeu sont à télécharger sur le site www.geniesenherbe.ci dans la rubrique « Inscription ». Vendredi 12 janvier 2024 : Clôture « appel à candidature »
  Le dossier d'inscription dûment complété ainsi que le règlement du jeu signé doivent être transmis à la production par voie électronique info@geniesenherbe.ci ou info@lafirmeci.com au plus tard le 12 janvier 2024 à 12h00.
- Lundi 15 janvier 2024 : Publication de la liste des établissements retenus pour les présélections de la saison 2024.
  La liste des établissements retenus pour participer aux présélections est disponible sur le site web et les pages des réseaux sociaux de Génies en herbe CI ; et chaque établissement retenu reçoit un courriel d'invitation.
- Samedi 20 janvier 2024 : Formation pour l'utilisation de la plateforme en ligne.
  Cette formation se fera en visioconférence avec des experts. Un tutoriel sera mis à la disposition des participants. A la suite de la présentation et de la démonstration, un test grandeur nature sera mis en œuvre pour faciliter la familiarisation des participants à la plateforme.
- Samedi 27 janvier 2024 : Présélections en ligne
  Les DRENA sont regroupées par zone (cf. Annexe Zonage) et les présélections des 5 zones (Nord, Sud, Centre, Est, Ouest) se déroulent en une journée comme suit :
  - 09h00-10h00 : Zone Nord
  - 11h00-12h00 : Zone Sud
  - 13h00-14h00 : Zone Centre
  - 15h00-16h00 : Zone Est
  - 17h00-18h00 : Zone Ouest

- Mardi 31 janvier 2024 : Annonce des 16 établissements retenus pour les manches télévisées
- La période d'enregistrement des manches télévisées sera communiquée aux équipes retenues à l'issue des présélections.

RÉCOMPENSES

Elles diffèrent selon qu'il s'agit de l'équipe victorieuse, de l'équipe finaliste ou des autres équipes ayant participé aux manches télévisées. Dans chaque équipe, l'établissement, les candidats et l'encadreur repartent tous avec des lots de diverses natures.

L'EQUIPE VICTORIEUSE

- Pour l'établissement
  - Un trophée
  - Une dotation d'un montant de 5.000.000 F CFA pour la construction d'une bibliothèque ou la construction d'une salle multimédia ou des travaux de rénovation de l'établissement
- Pour les 6 candidats
  - Une bourse d'étude d'un montant de 1.000.000 F CFA (soit un total de 6.000.000 F CFA)
  - Un Kit « ordinateur + dotation en livres » d'une valeur de 300.000 F CFA par élève (soit un total de 1.800.000 F CFA)
- Pour l'encadreur
  - Une dotation d'un montant de 1.000.000 F CFA.
  - Un Kit « ordinateur + dotation en livres » d'une valeur de 300.000 F CFA

L'EQUIPE FINALISTE

- Pour l'établissement
  - Une coupe de finaliste
  - Une dotation d'un montant de 1.000.000 F CFA pour la construction d'une bibliothèque ou la construction d'une salle multimédia ou des travaux de rénovation de l'établissement
- Pour les 6 candidats
  - Une bourse d'étude d'un montant de 500.000 F CFA (soit un total de 3.000.000 F CFA)
  - Une dotation en livres d'une valeur de 75.000 F CFA par élève (soit un total de 450.000 F CFA)
- Pour l'encadreur
  - Une dotation d'un montant de 500.000 F CFA
  - Une dotation en livres d'une valeur de 75.000 F CFA

LES EQUIPES ELIMINEES PENDANT LES MANCHES TÉLÉVISÉES

- Pour l'établissement
  - Une dotation d'un montant de 200.000 F CFA
- Pour les 6 candidats
  - Une dotation en livres d'une valeur de 50.000 F CFA par élève (soit un total de 300.000 F CFA)
- Pour l'encadreur
  - Une dotation d'un montant de 50.000 F CFA

ANNEXE

LES DRENA PAR ZONE
GÉNIES EN HERBE CI - SAISON 2023/2024

ZONE 1 NORD	ZONE 2 SUD	ZONE 3 EST	ZONE 4 OUEST	ZONE 5 CENTRE
BOUNDIALI	ABIDJAN 1	ABENGOUROU	DALOA	BONGOUANOU
FERKESSEDOUGOU	ABIDJAN 2	BONDOUKOU	DANANE	BOUAFLE
KORHOGO	ABIDJAN 3	BOUNA	DUEKOUE	BOUAKE 1
MANKONO	ABIDJAN 4	ABOISSO	GAGNOA	BOUAKE 2
MINIGNAN	ADZOPE		GUIGLO	DAOUKRO
ODIÉNNÉ	AGBOVILLE		ISSIA	DIMBOKRO
SEGUELA	DABOU		MAN	KATIOLA
TOUBA	DIVO		SOUBRE	SINFRA
	GRAND-BASSAM			YAMOUSSOUKRO
	SAN-PEDRO			
	SASSANDRA			
	TIASSALE			
8 / 325	12 / 1225	4 / 208	8 / 806	9 / 512